

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Décision du 7 avril 2017 désignant les administrateurs provisoires du centre hospitalier Jean-Marcel, à Brignoles

NOR : AFSH1730165S

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6143-3-1 ;

Vu la décision n° 2016MSAP03-13 du directeur général de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur du 31 mars 2016 relative au placement sous administration provisoire du centre hospitalier Jean-Marcel, à Brignoles ;

Vu la décision n° 2016MSAP03-31 du directeur général de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur du 31 mars 2017 portant prorogation du placement sous administration provisoire du centre hospitalier Jean-Marcel, à Brignoles,

Décide :

Article 1^{er}

M. Jean Yves LEQUELLEC, directeur d'hôpital, et M. Emmanuel de BERNIERES, directeur d'hôpital, sont désignés pour assurer l'administration provisoire du centre hospitalier Jean-Marcel, à Brignoles, pour la période du 7 avril 2017 au 7 avril 2018 inclus.

Article 2

Pendant la période de l'administration provisoire, les attributions de directeur de l'établissement sont assurées par M. Jean Yves LEQUELLEC. En cas d'empêchement de ce dernier, les attributions de directeur d'établissement sont exercées par M. Emmanuel de BERNIERES.

Article 3

La présente décision est notifiée au président du conseil de surveillance, au directeur du centre hospitalier Jean-Marcel, à Brignoles, et au directeur général de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 4

La présente décision entrera en vigueur le 7 avril 2017 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 6 avril 2017.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de l'offre de soins,
A.-M. ARMANTERAS-DE SAXCÉ